

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-1900

présenté par

Mme Laernoès, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 7

I. – À la première phrase de l’alinéa 14, substituer au montant :

« 5 € »

le montant :

« 0 € ».

II. – En conséquence, à la même phrase, substituer au montant :

« 25 € »

le montant :

« 7 € ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de finances pour 2025 présenté par le Gouvernement entend procéder à une augmentation globale de l’accise sur l’électricité au-delà du niveau initialement envisagé, avec :

-
- D'une part un tarif normal de l'accise fixé à 25,09 €/MWh pour les ménages et 20,90 €/MWh pour les petites et moyennes entreprises ainsi que pour les consommateurs « Haute puissance » ;
 - D'autre part, une modulation uniforme déterminée par arrêté ministériel, et comprise entre 5 €/MWh et 25€/MWh.

De ce fait, l'accise sur l'électricité pourrait être augmentée au-delà du niveau d'avant la crise énergétique, ce qui constituerait un non-sens social et écologique.

En effet, augmenter l'accise sur l'électricité au-delà du niveau d'avant la crise énergétique pèsera indéniablement sur le budget des ménages et la compétitivité des entreprises. En outre, c'est totalement contradictoire avec les objectifs d'électrification que nous avons devant nous pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Encourager les Françaises et les Français à s'équiper et électrifier leurs usages ne peut se faire sérieusement avec une fiscalité de l'électricité qui augmente, décourageant de fait les changements d'énergie dans les usages finaux.

Afin d'atteindre nos objectifs en matière de transition énergétique, il est important d'avoir une cohérence substantiel entre la trajectoire d'électrification que nous avons devant nous et la fiscalité qui doit la guider. Cet amendement de repli à l'amendement n°1895 du groupe Écologiste et Social propose ainsi de limiter la hausse globale de l'accise sur la consommation d'électricité à son niveau d'avant crise, en plafonnant la modulation uniforme à 7 €/MWh.